

la "liste de la clientèle politique", cela ne revient-il pas au même? Sauf que le dispensateur des faveurs aurait peut-être à confectionner fréquemment de nouvelles listes, ou bien on pourrait lui dire de se servir de l'ancienne liste.

Aujourd'hui, la politique de clientèle, affirme-t-on, est bannie des services administratifs. J'en conviens, la situation s'est quelque peu améliorée à l'égard des nominations de soldats revenus de la guerre; mais avant cela, il n'existait autre chose que l'ancien régime du favoritisme politique rigoureusement appliqué. Il s'est présenté deux vacances à remplir, dans mon comté, l'an dernier. Il fallait nommer un fonctionnaire de la douane et un receveur de la poste, et ce furent deux tories à tous crins qui furent choisis. Il y a dans les casiers du bureau de la commission du service civil une lettre que j'écrivis au sujet de ces deux vacances. Dans une communication au président, je dis: "Les deux employés qui exerçaient ces fonctions étaient des tories. Je vais vous désigner deux hommes, dont l'un est libéral, et l'autre tory et, à mon avis, il est juste que vous les nommiez." J'ajoute que je proposais la nomination du tory à la plus importante de ces positions. Or, on ne tint aucun compte de ma proposition et l'on nomma deux tories à tous crins. Le ministre me pardonnera bien, sans doute si je n'ajoute pas foi à ses affirmations touchant l'abolition de la politique de clientèle. Le régime de faveur existe partout et continuera à s'exercer; il n'en saurait être autrement en pareilles circonstances. On le sait deux des titulaires de la commission du service civil sont des tories éprouvés et expérimentés. On ne saurait prétendre que ces messieurs ne consultent pas leurs amis dans les différentes parties du pays, touchant les candidats à nommer. Voilà comment ils ont choisi ces deux citoyens de Bras-d'Or, comté de Victoria, et c'est ainsi qu'ils procèdent partout. Qu'on ne s'imagine pas qu'on puisse duper le public en pérorant ici et en affirmant que la curée des faveurs n'existe plus, et que le budget n'est plus la proie des plus forts. Comme on a jubilé, en Ontario, en entendant le premier ministre lui-même déclarer que le régime de faveur n'existait plus! Mon ami le président du conseil de répondre "ainsi soit-il" et le public de se réjouir et de bénir le Seigneur de ce que ce grand jour était arrivé. On avait bien crié "amen!" et chanté "hosanna!" lors de l'adoption de la loi du service militaire, mais les chants de triomphe retentirent encore plus fort,

quand le président du conseil annonça, par télégramme, câblogrammes, messages, courriers et feux croisés par tout l'Ontario, que la loi du service militaire visait la province de Québec, mais qu'on ne l'appliquerait pas dans la province d'Ontario, et que les fils de cultivateurs étaient libres d'agir à leur guise. Quant à nous, députés, nous sommes un peu trop âgés, trop incrédules et trop acrimonieux pour nous égayer de discours comme ceux qu'ont prononcés cet après-midi et ce soir, le président du Conseil privé et le premier ministre à ce sujet. Personnellement, je respecterais davantage le jugement et la sincérité de ces honorables messieurs, s'ils envisageaient la situation dans sa réalité, au lieu de la dissimuler. La vérité est bien trop visible, même aux yeux des esprits les moins avertis, ici et dans le public. Quant au favoritisme politique, il ne diffère nullement aujourd'hui de ce qu'il était lorsqu'il était exercé au temps jadis par le parti qui, pour le moment dominait dans cette Chambre. Voilà ce qui se passe aujourd'hui, encore qu'on ne l'avoue pas, comme on l'a fait en d'autres circonstances.

L'hon. M. ROWELL: Je suis réellement étonné des observations de l'honorable député. Elles ne comportent, toutefois, qu'une seule interprétation bien évidente. Il a cherché à se convaincre qu'il n'a pas mis son parti dans la plus fausse position, en s'opposant à ce projet de loi.

Il a introduit beaucoup d'autres sujets dans la discussion de cet article; je ne le suivrai pas dans tous. Nous pourrions discuter le service civil quand nous arriverons au bill qui s'en occupe. Je ne le suivrai pas dans la loi du service militaire qui n'a pas de rapport avec la discussion actuelle, mais je dirai du moins que l'affirmation qu'il a faite est sans fondement. Arrivant au sujet que nous discutons, je dirai à mon honorable ami qu'il n'y a pas de favoritisme politique dans les achats faits par cette commission. S'il pense qu'il y en a, il sera à même de le prouver au comité des comptes publics. Si le nom de quelqu'un qui fabrique un genre particulier de marchandises est donné à cette commission, elle lui demandera de lui indiquer toutes les marchandises dont il s'occupe et il aura entière liberté de soumissionner comme toute autre personne. La commission s'est efforcée de se procurer la liste la plus complète qu'elle pouvait obtenir des hommes engagés dans les diverses branches d'industrie ou qui vendent différents genres de produits, afin qu'ils puissent recevoir avis des fournitures que le Gouvernement désire acheter